TV5 Monde + Suivre 7.5K Abonnés

Assemblée : trois succès pour LFI, avant l'obstruction de l'extrême droite

Article de TV5MONDE Info • 11 h • 3 min de lecture

Par AFP Par Lucie AUBOURG, Camille MALPLAT © 2026 AFP



servée à La France insoumise à l'Assemblée nationale s'est achevée jeudi à minuit, marquée par l'obstruction du Rassemblement national, et sans vote sur le texte relatif aux droits des enfants placés.

La cheffe des députés LFI, Mathilde Panot, a dénoncé "la honte", accusant l'extrême droite d'avoir organisé l'obstruction, avec le soutien des macronistes, pour empêcher le vote sur ce texte, et l'examen des propositions de loi suivantes, notamment celles visant à augmenter le Smic à 1.700 euros.

Lors de ces journées dites de "niche parlementaire", les groupes disposent d'un temps reservé pour défendre leurs propres textes, de 09H00 jusqu'à minuit. La multiplication des amendements est une tactique également employée par LFI et les autres groupes de

gauche lors des journées réservées aux groupes de droite ou d'extrême droite.
Sur la proposition de loi concernant l'Aide sociale à l'enfance (ASE), plus de 140 sous-amendements ont été déposés par le RN, et son allié de l'UDR. Un à un, les députés se sont succédé au micro pour les défendre, sous les huées des députés de gauche. "Vous êtes scandaleux d'obstruer une niche qui vise à ouvrir des droits aux enfants placés", a lancé la rapporteure LFI Marianne Maximi, dénonçant des amendements rédigés "avec

"Retirez vos amendements et laissez nous voter", leur a-t-elle enjoint.

Le député RN Kevin Mauvieux a défendu la démarche de son groupe, niant toute obstruction, affirmant que les députés d'extrême-droite tentaient de corriger un texte "bourré de carences". Il a ensuite reproché aux Insoumis de s'indigner contre une pratique qu'ils emploient eux-mêmes lors des niches parlementaires de leurs adversaires.

"C'est ce que vous passez votre temps à faire, lorsqu'il y a les niches des autres", a-t-il lancé.

Le texte défendu vise à prolonger jusqu'à 25 ans l'accompagnement de jeunes majeurs de l'ASE et à en faire un droit opposable. Aujourd'hui, cet accompagnement n'est plus obligatoire au-delà de 21 ans et certains jeunes connaissent encore une "sortie sèche" dès 18 ans, sans soutien.

"Alors que ce sont les jeunes les plus vulnérables de notre pays, c'est pourtant à eux qu'on demande le plus vite d'être autonomes", a plaidé Mme Maximi.

La ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des personnes handicapées, Camille Galliard-Minier, s'est opposée au texte, estimant que la priorité était de rendre pleinement effectif l'accompagnement jusqu'à 21 ans prévu par la loi de 2022.

Trois victoires

Loin des objets politiques clivant mis en avant lors de ses

précédentes "niches", comme l'abrogation de la réforme des retraites ou la nationalisation d'ArcelorMittal, le groupe mélenchoniste avait misé cette fois-ci sur des propositions plutôt consensuelles.

Dans la matinée, l'Assemblée a adopté en première lecture un texte visant à revaloriser le métier d'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) en créant pour ces 140.000 personnels à la rentrée 2026, majoritairement des femmes, un corps de fonctionnaires de catégorie B.

Toute la gauche a voté pour le texte. Mais aussi la majorité du groupe Les Républicains, dont l'un des députés, Corentin Le Fur, avait déposé une proposition de loi similaire en 2024.

Plus tôt, les députés avaient adopté à main levée une première proposition de loi, qui devra également partir au Sénat.

Technique, elle porte sur le fait de pouvoir être déclaré propriétaire d'un bien après un certain délai d'occupation.

Il est de 30 ans en métropole mais en 2024 il a été abaissé à 10 ans en outre-mer, dans le but d'aider à sortir de situations d'indivisions. Mais deux ans après, les députés ont finalement décidé de revenir sur le délai initial de trois décennies pour tout le monde.

Le troisième succès de LFI est intervenu après un débat houleux sur une proposition de loi visant à garantir la prise en charge intégrale des soins des victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS).

Déjà, le RN avait déposé plus d'une centaine de sous-amendements, provoquant la colère de la rapporteure insoumise Gabrielle Cathala.